

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 88

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 100 de cet article, substituer aux mots :

« des listes »,

les mots :

« des responsables de listes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.